

<https://essaillon-sederon.net/Le-fils-de-la-Marquise-de-Montbrun-Barret-et-autres-lieux-est-il-adulterin-ou>

# Le fils de la Marquise de Montbrun, Barret et autres lieux est-il adultérin ou légitime ?

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 50 à 59 - Lou Trepoun 58, Juin 2015 -  
Publication date: lundi 23 juillet 2018  
Creation date: juin 2015

---

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

---

### Question capitale qui engendre de nombreux procès...

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L242xH400/couverture-2-ea81b.jpg>

Mémoire pour la Dame Olimpe Pape de Saint-Auban, Marquise de Montbrun, Barret, Vercoiran, Ottane et autres lieux.

Contre Messire Jean-Baptiste Bernardin de Tremolet-Montpezat, Marquis de Montmoirac

© Essaillon

Ce mémoire est issu d'un recueil de 5 factums, à la Bibliothèque de l'Université de Toulouse. Il a été publié en 1761. Son auteur est Me Pierre Firmin Lacroix, avocat (1732-1786).

Il contient 164 pages in 8<sup>o</sup>

Un factum, en droit ancien, est un mémoire judiciaire rédigé par l'avocat d'une des parties pour instruire les juges. Ce n'est que dans les années 1790 que ces sortes de d'écrits sortent de l'espace judiciaire pour être commentés dans l'espace littéraire : cafés et salons.

En 1761, ils ne sont imprimés qu'en 2 ou 3 exemplaires à l'intention des juges, et conservés dans « *d'épais recueils dans les bibliothèques universitaires, rarement dépouillés* ». (Roger Chartier, Le portail du Droit Français).

Il faut donc que le procès soit entre personnes riches, nobles, connues, avec un enjeu important pour que soit rédigé, publié et conservé un tel mémoire. (Avant 1790 il n'y a pas d'audience publique et donc de plaidoirie. La défense s'établit par factum).

Cela signifie aussi que ce mémoire n'a aucun souci de chronologie, de logique, de précisions car venant derrière de nombreuses procédures, il est censé s'adresser à des magistrats connaissant parfaitement l'affaire.

C'est pourquoi mon récit ne suit aucunement le plan de ce mémoire qui, d'envolées lyriques en arguties juridiques, fournit la date ou le nom de lieu utile à la compréhension 20 pages après l'endroit où on l'attendrait.

Donc après de nombreuses relectures, je vous livre un récit de ce que j'ai compris de ce mémoire. Pour ceux qui auraient envie de s'y plonger, voici le lien.

<http://documents.univ-toulouse.fr/150NDG/PPN086858998.pdf>

Pour les personnages, le plus simple est de se référer à l'arbre généalogique qui suit. Il montre à l'évidence qu'à la mort du jeune Marquis de Saint-Auban, suivi 2 mois après de celle de sa mère (déjà veuve), la fortune de la Dame de Saint-Auban va s'accroître considérablement. Ceci fait naître la complicité des 3 Marquis (soulignés dans l'arbre généalogique) contre leur épouse et belle-sœur.

A ces personnages « *historiques* » s'ajoutent Margouton, fille de cuisine et maîtresse du Marquis de Montmoirac, divers témoins, divers « *suspects* » de paternité supposée, qui viendront à leur place dans mon histoire.

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH265/pape-270a9.png>

Généalogies

© Essaillon

La Dame de Saint-Auban est donc d'illustre famille des deux côtés : son père descend de Guy Pape « *des plus nobles de Lyon sous Charles VII* », sa mère est la dernière de la branche aînée des Dupuy-Montbrun du Dauphiné, grande maison qui « *a donné à l'ordre de Malte, l'immortel Raymond Dupuy, son premier Grand-Maître* ».

Pour mettre fin à une jeunesse dissolue, le Marquis de Montmoirac arrange le mariage de Jean Baptiste Bernardin de Trémoleto, son fils qui réside à Alais (Alès), avec Olympe Pape-de-Saint-Auban le 30 mai 1748 à Montélimar. Il a choisi Mme de Saint-Auban car elle est à la fois bien née et « *trop éloignée de l'époux qu'on lui destinait pour être*

*instruite du désordre de ses mœurs. ».*

[https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L235xH314/361238982003\\_1\\_0\\_1-2-6\\_b420.jpg](https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L235xH314/361238982003_1_0_1-2-6_b420.jpg)

© Essaillon

La Dame de Saint-Auban apporte à son mari une dot de 60 000 livres et de « *grandes espérances* ».

Le soir des noces, le couple fait halte à Bouleno (Bollène) chez la mère de Monsieur, séparée de son mari. Le mariage n'est pas consommé. La pudeur empêche Mme de Saint-Auban de dire « *tout ce qui restait à faire à l'hymen* ».

Sur la route de Bollène à Alais, chambres séparées, mépris, outrages et mauvais traitements ainsi qu'en atteste la procédure de séparation entre époux de 1754. Information du 6 et 8 avril : « *il avoua à la Dame qu'il n'avait aucune sorte d'inclination pour elle, qu'elle lui déplaisait, qu'il voulait qu'elle le sût, et que s'il avait passé par-dessus sa répugnance, c'était pour obéir aux ordres de son père.* »

Si l'on ajoute au tableau la demoiselle de Montmoirac, sœur du jeune Marquis qui se montre plus que désagréable avec elle, et le fait que le Marquis son mari « *était extrêmement attaché à une servante de cuisine nommée Margouton, qu'il la recherchait indécement en présence de la Dame son épouse...* », Bref Alès ne semble pas un nid d'amour ni même un séjour agréable.

Du mépris, on en arrive aux menaces de coups, on oblige la Dame à monter dans sa chambre à coups de pieds car dans le même temps, outre Margouton, Monsieur s'est amouraché de la fille d'un maçon qui travaillait à Saint-Christol (St-Christol-lès-Alès, dans le Gard) qu'il « *faisait coucher dans une chambre à côté de la sienne.* »

Mme la Marquise de Montbrun, alertée, prétend avoir besoin de sa fille. La Dame de Saint-Auban vient séjourner 18 mois avec sa mère à Montélimar, n'y reçoit qu'une visite de son mari et ne rentre à Alès que pour le mariage de Mademoiselle de Montmoirac avec le Marquis de Montguet.

S'ensuit un été à Saint-Christol avec l'indéboulonnable Margouton et la fille du maçon, toujours présentes. Mme de Saint-Auban loge au premier, M. le Marquis au second avec ces dames...

Cet état de choses dure quelques mois jusqu'à la mort du Marquis de Saint-Auban, son frère « *dans la force de son âge et au milieu de la plus brillante carrière.* » (15/02/1752 à Montélimar). Sa mère, la Marquise de Montbrun ne survit que 2 mois à son fils, « *la douleur abrégéa ses jours* ».

Mme de Saint-Auban hérite donc de sa mère et de son frère sans descendance, ce qui augmente considérablement sa fortune et celle de sa sœur, la Marquise de Bimard.

Lors de la succession à Montélimar, le Marquis de Montmoirac découvre que sa belle-mère, méfiante, « *lui a prohibé l'usufruit de ses biens, qu'elle donnait à sa fille.* »

Il va donc essayer de se réconcilier avec sa femme. Le couple retourne donc à Alès.

Nous sommes en 1754 lorsque, nous dit le mémoire, le Marquis de Montmoirac se met à frapper violemment Mme de Saint-Auban son épouse, « *la mettant tout en sang, l'obligeant à garder la chambre trois semaines* ». Mme de Saint-Auban, poussée par sa famille, entame une procédure de séparation.

Par décision de justice, « *la maréchaussée alla la prendre à Alès et l'escorta jusques chez les Dames Régentes à Nîmes.* » (C'est-à-dire, après recherches, au couvent ! On ne plaisantait pas en 1754 avec le mariage !)

Le Marquis, dans le même laps de temps, essaie de la faire revenir par de tendres courriers et élabore contre elle le 1er libelle (ou mémoire, ou factum...). Dans ce mémoire, la version de Monsieur affirme qu'elle est partie « *pour suivre un penchant déjà trop décidé et qu'elle était déterminée à ne point contraindre.* » (en clair, c'est une débauchée !)

L'acte de séparation volontaire fut signé le 17 mai 1754. Il faut noter que Mme de Saint-Auban dans cet acte,

## Le fils de la Marquise de Montbrun, Barret et autres lieux est-il adultérin ou légitime ?

consent à verser à son mari 1 500 livres par année sur les revenus de ses biens dotaux, ce qui a dû un peu consoler le pauvre homme...

Mme de Saint-Auban se retire dans un couvent à Montélimar, toujours en 1754, dont elle sort pour aller soigner sa sœur, la Dame de Lafaye (chargée de sa conduite !) – elle-même veuve depuis 1747 de Jean – François Lériget-de-Lafaye, Seigneur de Condé – au couvent de la Roquette, faubourg Saint-Antoine à Paris.

Toutes deux se logent dans une maison à côté du couvent et Mme de Saint-Auban passe deux années entières « à côté du lit de sa sœur » souffrante.

Après de nombreuses sollicitations de son mari, la Dame de Saint-Auban se rend à Montbrun où son époux est censé la rejoindre. Celui-ci ne venant pas, « *le dépit, la douleur, la honte attaquèrent si vivement son cœur qu'elle fut affligée d'une maladie violente, qui la tint pendant plus d'une année... dans les frayeurs continuelles de la mort...* »

C'est à l'époque de cette cruelle maladie que commence la prétendue prostitution. Dans son 1er mémoire, le Marquis présentait sa femme comme une personne « *que la froideur de son tempérament l'empêcherait de lui donner des enfants.* » Dans le second mémoire à suivre, il nous la décrit comme « *une courtisane sans pudeur qui, par la publicité de ses désordres, scandalise toutes les provinces qu'elle parcourt... toutes les personnes qui la connaissent, qui se plaît à faire éclater la lubricité.* »

Pour quelles raisons ce second mémoire, cet acharnement du Marquis contre Mme de Saint-Auban ? C'est là que le document que je relate devient extrêmement embrouillé. La seule chose qui soit claire est que Mme de Saint-Auban, fin 1759, est enceinte. Je vais essayer de livrer mes conclusions !

Nous avons laissé Mme de Saint-Auban malade à Montbrun, administrée par le curé « *édifié par ses sentiments.* » Comme chacun le sait (!) « *l'air de Montbrun n'était pas propre à rétablir la santé de la Dame de Saint-Auban. Elle était menacée d'une mort prochaine si elle y faisait un plus long séjour.* »

Le mémoire ici étudié parle même de puanteur, ce qui justifie qu'elle parte « *chercher un air plus pur.* »

Olympe de Saint-Auban s'arrête à Plésian (Plaisians), s'y confesse. Le lendemain elle arrive à Pierre – Longue. Le 3e jour, épuisée, elle arrive à Mollans où elle se repose 15 jours. Sa sœur, Mme de Bimard, et son beau-frère la font transporter à Nyons, où elle passe 2 mois au lit chez les Demoiselles Gachet. Durant ce périple, à chaque station bien sûr, elle se confesse !

Pendant cette longue maladie, Mme de Saint-Auban teste en faveur de sa sœur Mme de Bimard, ce qui aiguisera les convoitises du Marquis, comme nous le verrons bientôt.

Olympe de Saint-Auban part avec Mme de Bimard à Carpentras où « *elle est devenue grosse.* »

[https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH204/carte\\_mtb-mol-f4493.jpg](https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH204/carte_mtb-mol-f4493.jpg)

© Essaillon

Ici réside le nœud du problème. Si l'enfant est adultérin, Mme de Saint-Auban sera emprisonnée (ce qu'elle est – en attendant son jugement – au moment où ce mémoire a été écrit) et dépouillée de ses biens.

Cela ferait les affaires du Marquis de Bimard récupérant alors les biens attribués par testament à sa femme par Mme de Saint-Auban.

Ce qui arrangerait aussi le Marquis de Montmoirac, mari de Mme de Saint-Auban – à qui échoirait alors la totalité de la dot – et dans la foulée, le Marquis de Montguet, mari de la sœur de Montmoirac, comptant sur la générosité de son beau-frère envers sa sœur.

Ce que j'écris là n'est pas explicité dans le mémoire que j'étudie, mais ce mémoire insiste sur la complicité des 3 marquis, qu'il nomme « *la Triple Alliance.* »

Donc qui a pu « *approcher* » Mme de Saint-Auban à Carpentras où elle demeure jusqu'au 22 juillet 1759 ?

D'après Mme de Saint-Auban, son époux l'a rejointe à Carpentras, quelques lettres en attestent, et lui a demandé «

*la permission de s'aller mettre au lit à ses côtés et d'entrer dans son appartement.* » La Dame de Saint-Auban ajoute « *qu'elle lui rendit tous ses droits et il n'en négligea aucun.* » Franchement, on avait de l'élégance au XVIIIe pour parler de ces choses-là !

Fin juillet 1759, à Carpentras, Olympe de Saint-Auban entame un périple de médecin en confesseur. Nyons puis Avignon où elle voit « *les meilleurs médecins du Comtat.* » Elle essaye enfin Orange sans plus de succès.

Nous la retrouvons donc à Orange en décembre 1759, dans son « *sixième mois de grossesse* », laquelle est reconnue et acceptée par son mari à condition qu'elle modifie son testament car il entend jouir « *de tous les biens dont l'usufruit lui avait été prohibé et 20 000 livres tout de suite...* »

Elle se rend à Avignon auprès de ses beaux-parents.

Dans le même moment, le Marquis de Montguet et le Marquis de Bimard, les deux beaux-frères du Marquis de Montmoirac, persuadent celui-ci qu'il n'est peut-être pas le père après une si longue stérilité, et aussi que si Mme de Saint-Auban était condamnée pour adultère, la totalité de ses biens pourrait être récupérée.

Il s'agit donc de prouver l'adultère, d'où le mémoire fourni par le Marquis de Montmoirac peignant son épouse sous les traits de la débauche, pis, de la nymphomanie compulsive quoique le terme n'existât pas.

(<http://documents.univ-toulouse.fr/150NDG/PPN168939282.pdf>)

C'est à ce mémoire qui frise la pornographie que répond le présent libelle.

Extraits du mémoire de M. le Marquis :

« *En présence de plusieurs Dames et Messieurs, se jeter à son col, et le tenant embrassé d'une main, elle cherchait à introduire l'autre dans sa culotte...* »

Il s'agit d'un Monsieur Lambert dont on nous dit qu'il « *était un scélérat diffamé par plusieurs crimes, et notamment par un assassinat qu'il venait de commettre à Séderon.* » (!)

« *Elle aime les hommes, elle préfère un Régiment d'hommes à deux femmes...* »

Et anecdote pour montrer sa dépravation : « *Cet officier avait construit au haut d'un roseau, au moyen de la racine qui y était adhérente, une figure que la pudeur ne permet pas de nommer. Il porte et montre à la Dame de Montmoirac cet ouvrage indécent. La Dame toute émerveillée dit qu'il est si ressemblant qu'il ne lui manque que la parole. Elle donne du rouge de sa boîte (de maquillage) pour enluminer l'objet obscène.* »

(On ne s'ennuie pas au XVIIIe siècle et si un lecteur a connaissance d'un tel organe parlant, qu'il ne me laisse pas dans l'ignorance, à mon âge...)

Bref, prouver l'adultère est une procédure complexe et interminable où les juges de Nyons et d'Alès se récuse, où la compétence du nouveau juge est retoquée de toutes les façons (trop jeune, par gradué...), où les intervenants, actes de justice, arguties, sont si nombreux et fastidieux que je n'en donnerai pas le détail : témoins subornés ou non, informations, arguments...

Enfin la Dame de Saint-Auban accouche le 8 avril 1760, à Avignon. Elle est aussitôt emprisonnée à la prison d'Alès par lettre de cachet contenant un décret du juge d'Alès et un « *pareatis* » pris à l'insu du vice-légat d'Avignon. (Je reviendrai sur ces termes)

« *Ils ont reçu ordre de leur Maître de se rendre en France et à Alais pour y recevoir l'assignation car il n'était pas possible d'avoir les pareatis du vice-légat d'Avignon.* »

La voici donc en prison, interrogée et malmenée. Ses effets sont emballés dans des malles scellées qui resteront 2 jours chez le Marquis de Montmoirac.

D'après ce mémoire, le Marquis – brisant les scellés – y subtilise les lettres prouvant sa présence à Carpentras lors de la conception de l'enfant. Lors de l'inventaire des biens de la Marquise, le 18 juin 1760, les papiers et lettres sont absents de ce qui a été remis au greffe.

De là, nouvelle plainte de la Dame de Saint-Auban et enquête du 26 juillet 1760 avec sa farandole de témoins, complications, dénonciation des beaux-frères (les deux Marquis).

## Le fils de la Marquise de Montbrun, Barret et autres lieux est-il adultérin ou légitime ?

Le Comtat Venaissin, à cette époque, n'est pas encore en France. Il faut donc une espèce de « visa », soit « *pareatis* », attribué par le légat ou vice-légat d'Avignon pour franchir la frontière entre Comtat et Languedoc où a lieu le procès. D'après le mémoire de la défense, les témoins qui seraient favorables à Mme de Saint-Auban n'obtiennent pas leur « *pareatis* » à temps.

Ce jeu sur les délais d'obtention des « *pareatis* » est une des choses les plus difficiles à comprendre pour un lecteur contemporain.

L'administration et royale et comtadine sont pires qu'aujourd'hui et ce que nous qualifions de « *mille-feuille territorial* » est une plaisanterie par rapport à l'Ancien Régime.

Je liste pour en donner une idée mais sans les détailler, les points de procédure utilisés par la défense.

- vice de procédure
- prévarication du châtelain
- partialité du juge
- subornation des témoins
- fausseté des faits de l'accusation
- défaut de vraisemblance des faits
- insuffisance des preuves de l'adultère
- défaut d'action dans la personne du l'accusateur que ses propres désordres rendent irrecevables.

Ouf ! Requêtes, contre-requêtes, plaintes, assignations, confrontations, procédures, sentences, nullités, ordonnances, cassations...

Je vais juste résumer les passages cocasses et laisser de côté toutes les scories juridiques fastidieuses.

Il faut juste se rappeler que les sommes en jeu sont énormes, que toute la haute noblesse provençale est concernée.

Mais le problème est simple : s'il y a adultère, qui est le père ? La conception a-t-elle eu lieu à Montbrun ou à Carpentras ?

Je présente rapidement les principaux « *suspects* » de cet adultère, tels qu'ils sont décrits par le Marquis de Montmoirac dans son mémoire accusatoire, et la réponse donnée par ce mémoire-ci en défense de la Dame de Saint-Auban.

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH284/mode-francaise-au-18ieme-siecle-9751-fa164.jpg>

© Essaillon

Mémoire du Marquis de Montmoirac	Mémoire de la Marquise de Saint-Auban
(Accusation)	(Défense)

« **Lambert** terres de Montbrun, scélérat, avec lequel Mme de Saint-Auban fait de voluptueux repas. »

Visite d'un vassal ; « elle tricote le bas, assise sur un fauteuil du temps que Lambert mange des viandes froides. »

Garnot

Il loge au château de Montbrun, employé au contrôle des biens. « *La Dame allant le trouver dans son lit.* »

L  
e  
c  
u  
r  
é  
d  
e  
M  
o  
n  
t  
b  
r  
u  
n  
«  
n'  
a  
j  
a  
m  
a  
i  
s  
s  
o  
u  
p  
ç  
o  
n  
n  
é  
u  
n  
m  
a  
u  
v  
a  
i  
s  
c  
o  
m  
m  
e  
r  
c  
e  
a  
v  
e  
c  
G

a  
r  
n  
ot  
,  
il  
n'  
e  
n  
a  
p  
oi  
nt  
o  
uï  
di  
r  
e  
d  
a  
n  
s  
s  
a  
p  
a  
r  
oi  
s  
s  
e.  
»

D'après le mémoire, le château de Montbrun bruisse de « *la honte de cette double fréquentation.* » (Lambert et Garnot en même temps !)

La servante Rose Coulomb dément aussi ces deux accusations, Lambert et Garnot sont mis hors de cause par le juge d'Alès. Il nous reste :

<p>L'abbé Rachel, <del>à Arignon</del> <i>« Arignon de profession, tantôt chevalier d'Aracheli tantôt chanoine de Milan, et dans le vrai moine défroqué qui tient sans arrêt des propos sur la bagatelle. »</i></p>	<p>Elle est déjà grosse de cinq mois lorsqu'elle fait sa connaissance et il ne parle de la bagatelle qu'en patois, leur conversation ne se déroulant qu'en italien.</p>
---	---

*Le médecin Deydié*

Déposition d'Anne Carré : « *La Dame lui a fait violence pour le retenir au lit avec elle.* »

Cette Anne Carré est une prostituée, ayant eu un enfant du Docteur... Après sa déposition François Tardif, son amant habituel, est nommé concierge du château de Montbrun par le Marquis de Bimard.

Ajoutons à cela des suborneurs de témoins, outre les 3 marquis, et non des moindres : le procureur Perrot, le notaire Rieu et le sieur de la Teulière de Nyons.

M  
ê  
m  
e  
si  
le  
M  
ar  
q  
ui  
s  
s'  
ét  
ai  
t  
re  
n  
d  
u  
à  
C  
ar  
p  
e  
nt  
ra  
s,  
la  
D  
a  
m  
e  
n'  
ét  
ai  
t  
p  
oi  
nt  
gr  
o  
ss  
e  
e  
  
n  
q  
ui  
tt  
a  
nt  
c

et La même Rose Coulomb réinterrogée fait une  
te déposition inverse. Il est impossible qu'elle ait eu  
vil ses règles car il est attesté que « *Mme se baigna*  
le *la veille de son départ.* » (Donc elle ne pouvait  
fi être réglée : irréfutable en 1760 !)  
n  
jui  
lle  
t  
1  
7  
5  
9,  
R  
o  
s  
e  
C  
o  
ul  
o  
m  
b,  
lin  
g  
èr  
e  
e  
n  
a  
e  
u  
la  
pr  
e  
u  
v  
e.  
(E  
lle  
a  
e  
u  
s  
e  
s  
rè

Après avoir répondu point par point aux<sup>gl</sup>accusations, l'avocat de ce mémoire rappelle :

- que Mr de Montmoirac a eu une jeunesse fort dissolue,
- que Mme de Saint-Auban jouit d'une<sup>l)</sup>réputation sans tache,
- qu'elle a passé ses 35 premières années soit au couvent, soit soignant sa famille malade, soit malade

elle-même, et non « *traînant dans l'opprobre et l'ignominie une vie errante et vagabonde comme le dit son mari.* »

Le dernier tiers de ce mémoire – en partie en latin – est un rappel et une démonstration de ce que doivent être les preuves d'un adultère, de l'époque romaine à nos jours (1760) ! depuis la loi Julia, que dis-je, la fameuse loi Julia qui fixe à cet égard la jurisprudence romaine.

En bref, pour ne pas reprendre l'historique et les bons auteurs cités, tout au long de ces siècles, il faut plus que des présomptions pour être convaincue d'adultère.

La peine étant à la hauteur du crime : la mort sous l'époque romaine, le couvent à vie ensuite ; le crime doit être avéré. Il ne suffit pas d'être surprise en tête à tête avec un homme dans des lieux cachés, non !, il faut être prise sur le fait, « *in turpitudine* », non pas proche de l'action mais dans l'action ! Les approches du crime ne font pas le crime lui-même !

Pour perdre la liberté et les avantages de la vie civile, il faut avoir été surprise « *folus cum fola, nudus cum nuda, in eodem lecto jacentes... ispis rebus veneris, obscena in obscenis...* ». Bref « *fou avec folle, nu avec une femme nue, gisant dans le même lit, dans les choses du sexe, dans l'obscénité...* ». Toutes choses qu'aucun témoin n'a pu affirmer.

Si l'on ajoute à cette argumentation que le Marquis a d'abord accepté la grossesse de sa femme, et même, a donné son nom à l'enfant dans un premier temps, il fallait bien qu'il puisse penser être le probable géniteur.

Il fallait bien que sa présence à Carpentras soit réelle pour qu'il se donne la peine de voler ses lettres en brisant les scellés...

De plus « *tout enfant né dans le mariage ne peut être querellé sur son état. Pater est quem nuptiae demonstrant* » (le père est le mari...) à moins de prouver une absence qui rende les approches du mari physiquement impossibles (guerre), l'absence de cohabitation, la séparation ne font pas la preuve d'une impossibilité physique.

La vie passée de Mme de Saint-Auban, son éducation, sa réputation, la publicité qu'elle donne à sa grossesse dès le début témoignent en sa faveur.

Bref cette accusation d'adultère n'est pas dictée par l'honneur.

Pour une conclusion plus personnelle, je dirai qu'au XVIIIe comme au XXIe siècle, rien de tel pour une bonne histoire que l'argent, le sexe et le pouvoir.

### OBSERVATIONS ET QUESTIONS EN SUSPENS

- Épouse adultère ou victime d'un mari monstrueux ? Je n'ai pas la réponse.
- Après recherche, Lambert pourrait être l'auteur de l'assassinat d'un Durand de Laborel un peu avant la rédaction de ce mémoire en 1761. Il a été condamné par le juge de Séderon au supplice de la roue, condamnation avalisée par le Parlement de Grenoble (Laborel était en Dauphiné alors que Séderon, en Provence, dépendait du Parlement d'Aix).
- Pourquoi l'air de Montbrun est-il délétère pour la santé ? Pourquoi une telle puanteur en plein hiver ? Y avait-il des tanneries, l'odeur des sources sulfureuses était-elle si forte ?
- Malgré les recherches en cours, nous n'avons pas trouvé le verdict de ce procès. Mme de Saint-Auban avait préalablement été condamnée à 2 ans de prison. On sait qu'elle a fait 9 mois à la prison d'Alès.
- Elle est décédée le 9 décembre 1793 à Avignon, soit 32 ans plus tard. Quelle vie a-t-elle eu ?
- Son fils, reconnu par le Marquis dans un premier temps, était Antoine Maurice Jean Baptiste Trémolet de Montmoirac, né le 8 avril 1760 à Avignon, paroisse Saint-Pierre. Il n'apparaît pas dans la descendance des Trémolet non plus que dans celle de Mme de Saint-Auban. Soit il a été reconnu adultérin soit il est mort en bas âge, ce qui ne serait pas étonnant avec sa mère en prison et un entourage paternel pas forcément impliqué dans sa survie. A qui a-t-il été confié durant toutes ces péripéties ?
- La Marquise de Bimard a dû hériter de sa sœur, Mme de Saint-Auban, car sa fille, en épousant Jean Baptiste Joseph David de Sade lui apporte en dot « *Montbrun, Barret, Vercoiran, Autane (le vieux Vercoiran) et autres lieux* ». Les biens de la Marquise de Sade sur Barret ont été vendus comme « *biens nationaux* » après la

## Le fils de la Marquise de Montbrun, Barret et autres lieux est-il adultérin ou légitime ?

Révolution aux familles de Barret... dont la mienne, je possède l'acte de vente !

- Pour l'anecdote, cette Marquise de Sade-là, branche éloignée du fameux Marquis, a marié en 1808 sa fille Louise Gabrielle Laure au fils du « *Divin Marquis* » lui-même. Cette petite fille de Mme de Bimard est née à Montbrun.
- Quand je dis que cette histoire a dû secouer toute la noblesse provençale, on peut lister les familles :

<a href="https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L328xH400/blason_pape_2-47c87.png">https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L328xH400/blason_pape_2-47c87.png</a> © Essaillon	<a href="https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L312xH400/blason_dupuy-mtb_2-a5bae.jpg">https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L312xH400/blason_dupuy-mtb_2-a5bae.jpg</a> © Essaillon	<a href="https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L330xH400/bimard-3f501.png">https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L330xH400/bimard-3f501.png</a> © Essaillon	<a href="https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L328xH400/blason_tremolet_2-45901.jpg">https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L328xH400/blason_tremolet_2-45901.jpg</a> © Essaillon	<a href="https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L363xH400/blason_tour-du-pin_2-c4f19.jpg">https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L363xH400/blason_tour-du-pin_2-c4f19.jpg</a> © Essaillon	<a href="https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L363xH400/blason_sade_2-e3af0.jpg">https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L363xH400/blason_sade_2-e3af0.jpg</a> © Essaillon
Pape - Saint-Auban	Dupuy – Montbrun	Bimard	Trémolet de Montmoirac	La Tour-du-Pin – Montauban de Lachau, alliés par la nièce de Mme de Saint-Auban	Sade

- plus tous ceux que j'oublie, cousins, alliés, etc. ces gens-là n'étant pas de mes fréquentations ni de ma parentèle !

**Hélène ANDRIANT**